

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Compte Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du jeudi 9 décembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 9 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 décembre 2021 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, A.S. DELAUTTRE,

Mm J. PALISSE, G. BOURY, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, G. ALEXANDRE, J. PETIT, G. DUE, O. HOUPLAIN, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, D. BEDU, F. FOURNIER, Ch. DAMBRINE.

Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. M. DARTUS,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a donné procuration à M. R. LELEU,
M. G DUE, absent et excusé, a donné procuration à M. F. SELLIER,
M. F. FOURNIER, absent et excusé, a donné procuration à Mme M. BONIFACE.

La séance ouverte, le conseil de communauté a entendu :

- le rapport de présentation du Projet Alimentaire Territorial du Sud Artois suite à la reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de la démarche initiée par l'intercommunalité du Sud Artois (labellisation de niveau 1).

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 novembre 2021 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 9 décembre 2021,
- la convention REGAL pour la 3^{ème} année de fonctionnement,

- le renouvellement de la convention triennale avec la CCI de l'Artois en vue de la mise en œuvre d'un programme partenarial en faveur du maintien et du développement du commerce sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois,
- la demande de subvention au titre de la programmation DETR 2022 pour les travaux de grosses réparations d'un bâtiment relais à Ervillers.
- la demande de subvention au titre de la programmation DETR 2022 pour l'opération relative aux travaux de valorisation et de sécurisation des lieux de mémoire sur la commune de PUISIEUX (2ème tranche),
- l'avenant à la convention de partenariat avec le Département du Pas de Calais pour la mission de Référent Solidarité,
- la convention avec la Mutualité Sociale Agricole pour le financement du service enfance jeunesse au titre de l'année 2021 et le principe de l'offre territoriale « Grandir en milieu rural » qui se substitue au financement du service dans le cadre de la contractualisation des actions enfance et jeunesse à partir de l'exercice 2022,
- le remboursement de trop perçus pour les accueil de Loisirs – Été 2021,
- la modification apportée au financement de la formation des animateurs vacataires des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse,
- l'attribution d'un marché de travaux à l'Entreprise EPM de pour le lot n°5 – Plâtrerie, faux plafonds, menuiseries intérieures – dans le cadre des travaux de la médiathèque de BAPAUME,
- la convention avec l'Association TEKNE et la subvention qui en découle pour un travail de création artistique et de médiation culturelle au titre de l'année scolaire 2021-2022,
- la tarification de produits dérivés pour le Musée Letaille - Bullecourt 1917,
- l'approbation de l'entrée de la SEM Energies Hauts de France au capital des différentes sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables.

Le conseil de communauté a approuvé à la majorité de 63 voix pour et une voix contre :

- l'usage d'un droit de préemption urbain pour un bâtiment, situé rue de l'Eglise à Bapaume, cadastré AE 529,
- la demande de subvention au titre de la programmation DETR 2022 pour les travaux d'aménagement de la Place Abel GUIDET à BAPAUME – Aire de Camping-Cars,
- la demande de subvention au titre de la programmation DETR 2022 pour la requalification et la réfection de la rue Flandre Dunkerque à BAPAUME, voirie d'intérêt communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.